



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du Mardi 11 Février 2025

Affaire n° 18 – Délibération N° 2025-02/017

Autorisation à donner au Maire pour signer une convention avec les services de l'État (Préfecture, Agence Régionale de Santé et Rectorat) et la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place du dispositif expérimental «Plan Cantine 2024/2027».

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 05 Février 2025

Date d'affichage : 05 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
21	05	04	03

Nombre de Conseillers votants : 26

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x		
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x		
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x		
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x		
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal			x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x		
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON	
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x		
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x		
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x		
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x		
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal			x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL	

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
 Reçu en préfecture le 18/02/2025
 Publié le 19/02/2025
 ID : 971-219711256-20250212-457-DE

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents et cinq (05) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Autorisation à donner au Maire pour signer une convention avec les services de l'État (Préfecture, Agence Régionale de Santé et Rectorat) et la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place du dispositif expérimental «Plan Cantine 2024/2027».

Le 10 Juin 2024, le Préfet de la Région Guadeloupe et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ont transmis aux communes de Guadeloupe un courrier afin de les informer de la mise en place d'un dispositif expérimental à l'échelle de la Guadeloupe, intitulé «Plan Cantine 2024/2027».

Ce dispositif vise à permettre aux communes de déployer, dans une école pilote, un plan d'actions spécifique visant à lever l'ensemble des freins pouvant être identifiés dans la prise en charge des enfants.

A cet effet, un baromètre d'évaluation de quatre données a été conçu, permettant d'opérer un diagnostic sur la base duquel pourront être déployées des actions :

- **Pilier éducatif** : liaison du temps scolaire et méridien ;
- **Pilier socio-culturel** : qualité des activités proposées aux enfants durant la pause méridienne ;
- **Pilier alimentaire** : qualité de l'accueil et des repas servis ;
- **Pilier bâtementaire** : adaptation des locaux aux usages de la pause méridienne.

En concertation avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription, la collectivité a désigné l'école élémentaire de Pombiray en qualité d'école pilote pour la mise en place de ce dispositif expérimental.

Suite au passage d'un audit, un compte rendu et des propositions d'amélioration sur les 4 piliers mentionnés supra ont été transmis à la collectivité.

Des financements pourront alors être alloués en tenant compte des axes d'amélioration qui sont ressortis du compte rendu d'évaluation et une labellisation de l'école sera possible.

Le 13 Décembre 2024, les membres de la communauté scolaire en conseil d'école extraordinaire, ont émis à l'unanimité un avis favorable quant à l'inscription de l'école dans le dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier d'information du Préfet de la Région Guadeloupe et du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales transmis aux communes de Guadeloupe le 10 Juin 2024 ;

Vu le courrier du Maire de la Commune de Saint-François en date du 17 Décembre 2024 proposant de faire entrer l'école élémentaire de Pombiray dans le «Plan Cantine 2024/2027» ;

Vu le compte rendu d'évaluation et les propositions d'amélioration ;

Vu le Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire du 13 Décembre 2024 ;

Considérant que les services de l'État (Préfecture, Agence Régionale de Santé et Rectorat) et la Caisse d'Allocations Familiales ont lancé un dispositif expérimental à l'échelle de la Guadeloupe intitulé «Plan Cantine 2024/2027», qui a pour objectif d'aider les communes à structurer l'offre périscolaire des écoles élémentaires ;

Considérant que, les enjeux de la pause méridienne au sein des écoles sont nombreux outre la qualité de l'alimentation mise à disposition des enfants, qui poursuit des objectifs d'ordre sanitaire comme la lutte contre l'obésité ; ce temps soulève des enjeux d'ordre éducatif, la qualité de la pause méridienne, ainsi que l'accompagnement socio-éducatif qui s'y déploie sont en effet essentiels à la lutte contre les risques de décrochage scolaire, ce temps opérant une césure essentielle entre les deux demi-journées d'éducation ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Fabrice DAIJARDIN, Directeur de l'Éducation ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER le Maire à signer une convention avec les services de l'État (Préfecture, Agence Régionale de Santé et Rectorat) et la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place du dispositif expérimental «Plan Cantine 2024/2027».

Article 2 : D'INSCRIRE la collectivité à la plateforme nationale «Ma cantine».

Article 3 : D'AUTORISER le Maire à signer toutes les autres pièces relatives à ce dossier.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le 18/02/2025
Et publication ou notification
du 19/02/2025
Affichée en Mairie, le
..... 19/02/2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 971-219711256-20250212-457-DE

